

Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de délibération du 17 mai 2022 de M^{mes} et MM. Oriana Brücker, Livia Zbinden, Ahmed Jama, Brigitte Studer, Joëlle Bertossa, Pascal Holenweg, Dorothee Marthaler Ghidoni, Christel Saura, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Gazi Sahin, Corinne Bonnet-Mérier et Monica Granda: «Pour un taux de couverture de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) à la hauteur des défis actuels vécus par la jeunesse».

21 mars 2023

A. Rapport de majorité de M^{me} Laurence Corpataux.

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 17 mai 2022. La commission s'est réunie, sous la présidence de M^{me} Dorothee Marthaler Ghidoni, les 16 juin, 25 août, 1^{er} septembre 2022 et le 2 février 2023. Les notes de séance ont été prises par M. Nohlan Rosset, M^{mes} Alicia Nguyen et Patricia Leitao, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- que les jeunes de 15 à 25 ans représentent 14% de la population de la Ville;
- que les nombreux défis auxquels ils sont normalement confrontés se sont complexifiés avec les nouveaux enjeux de société (nouvelles technologies, enjeux de genre sur l'espace public, questions liées au climat, racisme, homo- et transphobie, ...) et que cela doit pouvoir trouver une réponse adéquate de la part des services de la Ville;
- que ces défis se sont durcis durant la pandémie, avec la difficulté rencontrée par les jeunes de trouver des places d'apprentissage et la mise à mal de leurs processus de socialisation par la fermeture des locaux et des salles de sport;
- que malgré le fait que la Ville s'était dotée comme objectif de sa Politique sociale de proximité en faveur de la jeunesse de «mettre en place une prévention des risques de rupture (scolaire, familiale ou sociale) ainsi que des mécanismes d'exclusion et d'auto-exclusion, et d'offrir un accompagnement aux jeunes les plus vulnérables», le nombre de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) reste insuffisant;
- que, en comparaison avec d'autres communes genevoises, l'équipe de travailleurs sociaux hors murs de la Ville de Genève est clairement sous-dotée (cor-

respondant à un taux de couverture d'environ 5% par tranche de 100 jeunes de 15 à 25 ans, contrairement au taux de 10 à 15% de la plupart des autres communes du canton) et ne peut donc pas répondre à l'ensemble des enjeux jeunesse et doit même renoncer à certains projets et diminuer ses temps de tournées dans les quartiers;

- que le nombre insuffisant de TSHM a été reconnu par le Conseil administratif lui-même dans sa réponse du 1^{er} février 2022 à la motion M-1478,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser sa volonté de mettre en place une politique de la jeunesse adéquate aux défis posés par les enjeux actuels et, pour ce faire, d'augmenter le nombre de TSHM engagés par la Ville, à un rythme d'au moins deux nouveaux postes ETP (équivalents temps plein) par année, dès 2023 et jusqu'à la fin de la législature en cours.

Séance du 16 juin 2022

Audition de M^{me} Oriana Brücker, auteure

Présentation

M^{me} Brücker rappelle qu'il est important augmenter le nombre de TSHM en Ville de Genève au rythme de 2 emplois plein temps (ETP) (1 ETP coûte 244 108 francs/an) par an d'ici à la fin de la législature actuelle. Pour cette raison, les socialistes avaient fait lors du budget 2022 un amendement pour 2 ETP TSHM, avec pour compensation financière une diminution des charges dédiées à la police municipale. Le but était de faire passer le message qu'il fallait autant de TSHM que d'agents municipaux. De plus, le secteur couvert par un TSHM est beaucoup plus grand que celui d'un agent municipal (APM). Il y a donc une sous-dotation de l'équipe. Dans sa réponse de février dernier à la proposition d'engager des correspondants de nuit et des TSHM (M-1478), le Conseil administratif a reconnu un manque de TSHM. Il y indique une sous-dotation par rapport aux autres communes: 5% en Ville de Genève contre 15% dans les communes dont Lancy. En Ville de Genève (VdG), les TSHM sont éparpillés et, du fait de leur faible nombre, sont peu visibles.

En Ville de Genève, il y a 13 TSHM (10,4 ETP), soit moins de 5% de TSHM par 100 jeunes de 12-25 ans. L'équipe de TSHM doit renoncer à certains projets et diminuer ses temps de tournée par conséquent.

A Lancy ou Vernier, c'est 15%. La population des petites communes est extrêmement convaincue par le travail des TSHM qu'elle peut constater, contrairement à celle de la VdG où ces professionnels sont en nombre insuffisant pour que leur impact soit observable.

Le besoin est aussi lié aux besoins des jeunes. D'ailleurs depuis la pandémie, la situation des jeunes s'est aggravée. De plus en plus d'entre eux ont vécu des ruptures. Le constat est que le nombre de jeunes qui traînent dans la rue augmente. Toutefois, sans données, il est difficile de cibler les besoins spécifiques. Selon les professionnels, le nombre des jeunes dans la rue est en hausse. Les jeunes ont besoin d'un accrochage institutionnel pour apprendre à maîtriser les codes attendus.

Le TSHM est un professionnel formé qui peut créer un lien de confiance avec des personnes en résistance. Ses missions sont principalement d'être «le dernier lien de proximité avant le néant» pour des jeunes qui sont en difficulté (ruptures), qui participent peu à la vie associative, qui ne maîtrisent pas les codes attendus dans le dialogue avec les autorités ou qui ont le sentiment de ne pas être entendus. Ces difficultés sont rendues visibles lorsque les jeunes se réunissent à l'extérieur (préaux, places, cours, halls d'immeubles, etc.) à des moments où ils ne devraient pas y être; et ils sont exposés aux réactions sociales négatives à leur égard. Il semble que leurs symptômes soient un appel.

En s'insérant dans l'espace local, en observant la réalité sociale, les TSHM identifient les besoins et créent des réseaux pour pouvoir en témoigner, expliquer ou proposer des actions aux différents partenaires. Ils sont en lien avec les jeunes en situation précaire et les mettent eux-mêmes en lien avec les autorités et la société finalement.

C'est une démarche éthique d'un professionnel de l'aide qui comprend la réalité de ces jeunes, respecte leur parcours et les raisons de leurs difficultés sans juger et qui reste dans l'action émancipatrice en incluant la participation active des personnes concernées. Les TSHM sont donc dans la prévention en identifiant les besoins en amont pour éviter les dérives (grande délinquance, radicalisation, extrême pauvreté) et pour accompagner les jeunes dans la vie active en créant un lien de confiance.

Le but de ce projet de délibération est de générer une action forte. Les dernières décisions du Service des affaires communales (SAFCO) tendent à annuler des projets de délibérations qui ne proposent pas de compensation. Si la CCSJ décide d'accepter le texte, il vaudrait la peine de discuter des compensations. Pour cela, M^{me} Brücker propose d'ajouter l'alinéa au projet de délibération qui suit: «Les charges prévues à l'engagement de nouveaux postes de TSHM seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par des nouveaux produits dans le budget de fonctionnement XXX de la Ville de Genève.»

Questions-réponses

Pour le financement, une autre alternative à la réduction des APM a-t-elle été envisagée?

C'est l'amendement proposé en décembre, qui n'est plus d'actualité. Cet amendement a été repris pour aider à comprendre la différence de mandat entre les APM, les correspondants de nuit et les TSHM qui sont complémentaires. Ils doivent travailler ensemble. Depuis juin 2020, la commission des pétitions traite une multitude de textes qui relèvent les nuisances sonores, de personnes qui se plaignent à la police sans résultat et qui avancent qu'elles ont besoin de TSHM plus que d'APM.

D'autres postes ont-ils été identifiés pour compenser l'augmentation du nombre de TSHM?

C'est à la CCSJ d'effectuer ses recherches en commençant par le DCSS.

Les auteurs ont-ils déjà demandé à M^{me} Kitsos où cela pourrait être compensé?

Non. Les auteurs ont décidé de déposer ce texte à la CCSJ pour que cette dernière prenne le temps de comprendre le métier des TSHM avant de faire des propositions.

Si le nombre de TSHM augmente, cela ne va-t-il pas enrayer le travail des correspondants de nuit?

Ce ne sont pas les mêmes mandats, les correspondants de nuit font un travail ponctuel de médiation lorsque c'est nécessaire. Les TSHM font un travail de longue durée; s'ils étaient assez nombreux, ils pourraient aller à la rencontre des jeunes dans tous les quartiers, créer des liens avec eux et le réseau local et les accompagner.

En engageant plus de TSHM, n'y aurait-il pas trop d'intervenants en charge de la Ville alors que cette dernière prend en charge aussi les jeunes d'autres communes qui traînent en ville?

Les TSHM de la Ville sont engagés par la VdG alors que pour les autres communes, ils sont engagés par la FASE.

Les TSHM ont l'avantage d'avoir une connaissance du terrain; avec une répartition adéquate des TSHM par secteur, ils pourront mieux identifier les jeunes et les nouveaux arrivants qui peuvent venir d'autres communes car les TSHM connaissent les jeunes et s'intéressent aussi à leur circulation. Elle pense donc qu'augmenter le nombre de TSHM est nécessaire pour être plus efficace et il est impossible de mieux lutter contre ces problématiques en diminuant leur nombre. C'est un outil de compréhension et d'observation de ce qu'il se passe au sein de la jeunesse.

Comment est qualifiée la qualité du travail des TSHM?

M^{me} Brücker renvoie aux sources de sa présentation. Les TSHM doivent, en plus d'insérer les jeunes dans un réseau, mettre en place des projets en les ciblant au mieux pour répondre aux besoins des jeunes, assurer un suivi adéquat, ainsi qu'organiser des groupes de travail pour développer certaines thématiques en lien direct avec les problématiques observées durant les projets. Le travail des TSHM est donc difficilement quantifiable mais ces pratiques démontrent une qualité certaine.

Existe-t-il actuellement une enquête de la Ville en cours sur la problématique des TSHM?

M^{me} Brücker répond qu'elle n'a pas entendu parler d'une telle enquête.

Dans sa réponse, le Conseil administratif mentionne une étude et de quoi il s'agit.

Il s'agit d'une étude de l'EPFL qui met en avant une problématique liée aux types d'actions sociales, en milieu ouvert ou clos, offertes à la population dans son ensemble. Cette enquête avance que le principe de libre adhésion est sacré mais que l'on ne peut pas tout attendre de la population.

Combien de personnes un TSHM peut-il gérer pour rester efficace?

Les communes périphériques ont des petites équipes très soudées pour une couverture de 15 TSHM par 100 jeunes. Mais le nombre de TSHM adéquat dépend aussi du type de quartier et des problématiques spécifiques.

Combien de personnes sont formées au métier de TSHM par an à la HETS?

Selon Laurent Wicht, professeur HES, les étudiants de la HETS ont la possibilité de choisir des modules en deuxième partie de formation. Celui lié au métier de TSHM est le plus prisé.

Pourquoi y a-t-il une telle différence entre la Ville et les communes suburbaines?

Selon M. Wicht, la Ville est grande. Ainsi les personnes qui prennent des décisions n'ont pas la possibilité d'observer les jeunes qui traînent alors qu'ils devraient être à l'école ou au travail et donc le travail des TSHM pour y pallier. Dans les communes suburbaines, les gens se connaissent et observent tout cela d'eux-mêmes.

Est-ce que dans les quartiers connus comme difficiles où les gens se connaissent, la population constate elle-même ces faits?

Le nombre de pétitions déposées à ce sujet révèle ce problème.

Est-ce que la HES réalise un travail en amont et sur les causes des problématiques des jeunes?

C'est le DIP qui peut faire du travail de prévention en amont pour les jeunes de moins de 15 ans via ses psychologues, éducateurs, etc.

Le but final est-il d'avoir moins de jeunes désœuvrés qui traînent dans la rue? Serait-ce l'indicateur qui permettrait de définir si l'action a porté ses fruits?

Il faut d'abord faire la distinction entre des jeunes qui traînent dans la rue qui ne sont pas en rupture et des jeunes en rupture qui ne traînent pas dans la rue. Par ailleurs, il est impossible d'empêcher les jeunes qui le veulent d'être dehors. Les TSHM ne sont pas là pour régler les problèmes des jeunes qui traînent car ils existeront toujours. Les politiques de la jeunesse doivent donc s'intéresser aux jeunes extra- et intra-muros pour réguler la problématique dans son ensemble.

Quel indicateur pourrait dire si l'action fonctionne ou non?

Selon M. Wicht, Genève est une des rares villes au monde où l'on peut garer une voiture de luxe où l'on veut sans qu'elle soit abîmée car l'on arrive encore à éviter la formation de bandes, de grande délinquance, etc. Il faut toutefois prendre les personnes à risque au bon moment pour qu'elles n'entrent pas dans ces expériences de vie. Or, c'est la mission des TSHM et il n'y en a pas assez, qui plus est après la période Covid.

Il est impossible de quantifier le travail social car le travail réalisé sur le terrain est un travail de l'ombre que l'on ne peut observer sans se rendre sur le terrain à la rencontre des TSHM. Il est possible de mesurer les effets sur le long terme comme la faible délinquance en Ville de Genève.

Existe-t-il un retour de la mise à disposition d'un local à l'Espace 99 à des jeunes de 18-25 ans suivis par des TSHM, mise à disposition qui s'arrête fin juin, et du potentiel besoin de la reproduire dans d'autres quartiers?

L'accueil s'arrête mais les TSHM ont des outils pour proposer des prestations à l'intérieur, comme des locaux en gestion accompagnée. Toutefois, tous les jeunes ne sont pas assez autonomes pour gérer ce type de locaux. Dans ce cas, le local sera mis sous la responsabilité des jeunes avec un accompagnement des TSHM.

Séance du 25 août 2022

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative, accompagnée de M^{me} Stéphanie Pédat, cheffe de service au département de la cohésion sociale et de la solidarité

Présentation

M^{me} Kitsos souligne que le manque de TSHM est une problématique qui existe depuis de nombreuses années. La Ville de Genève a un taux de couverture beaucoup plus bas que d'autres communes bien plus petites. Les TSHM sont dans un lien individuel avec les jeunes. C'est par un tel travail qu'on peut prévenir sur un certain nombre de situations. La population demande à la Ville d'intervenir sur plusieurs quartiers. Les effets bénéfiques de ce travail sont reconnus notamment par la police. La pandémie a été une période difficile, et les jeunes ont été très touchés par des problématiques de santé mentale. Leur santé mentale est travaillée par le réchauffement climatique, leur difficulté à trouver du boulot, leurs questionnements concernant une retraite qui ne leur est pas garantie. Les TSHM abordent aussi les questions d'addiction et de la sexualité, qui sont des sujets importants. Ils peuvent aussi jouer un rôle très important dans le décrochage scolaire. Pour pouvoir répondre à tous les besoins, il est urgent de pouvoir augmenter le nombre de TSHM. Elle admet qu'il n'y a pas de poste supplémentaire prévu dans le budget 2023, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un point urgent.

M^{me} Pédat relève que les TSHM font un suivi d'individus ayant plusieurs facteurs de vulnérabilité. Ils vont à la rencontre de ces jeunes qui n'ont pas les clefs pour pousser les portes des institutions qui sont là pour eux. Les TSHM ne peuvent pas avoir un nombre de suivis énorme, car ils doivent être présents pour les jeunes qu'ils suivent déjà. Un lien de confiance se crée souvent. Par manque de temps, ils ne peuvent pas ajouter de rues à leur tournée.

M^{me} Kitsos ajoute que via les subventions, il existe des projets associatifs se déroulant sur une année, ou au moins plusieurs semaines, afin de mobiliser le jeune par diverses activités. Le but est qu'à la fin de l'activité, le jeune ait un projet qui se dessine. Des petits jobs sont aussi proposés. Cela leur permet de se responsabiliser. Cinquante-trois jeunes ont travaillé cet été, cela s'est plutôt bien passé. Le budget qu'ils présentent ce soir leur permettrait de mettre en place d'autres activités et de les proposer à plus que cinquante-trois jeunes.

Ce sont les jeunes les plus fragilisés qui ont besoin de ce rapport de proximité. La hausse du nombre de TSHM permettrait de faire le lien avec d'autres leviers d'accompagnement de la Ville de Genève comme BAB-VIA, qui responsabilisent les jeunes et leur permettent de se découvrir et d'être valorisés.

Questions-réponses

N'existe-t-il pas déjà une motion pour les correspondants de nuit?

Les correspondants de nuit sont un autre dispositif qui est un dispositif collectif et de veille sociale. Ils font de la médiation, non un suivi individuel comme les TSHM.

Dans le budget, n'y a-t-il pas trop de postes dédiés au même but (TSHM, correspondant de nuit et APM)?

Leur collaboration est une richesse. Le travail de réseau facilite le travail de prévention de stigmatisation et de tentatives de suicides.

Pour M^{me} Kitsos, les correspondants de nuit ont un vrai impact. Le travail de réseau facilite tout cela, et aide à avoir une réponse concrète.

Quel est le taux de couverture souhaité?

M^{me} Kitsos répond qu'ils souhaiteraient atteindre au minimum les 15%. Ces chiffres sont délicats, car ils font aussi de la prévention.

Les TSHM travaillent-ils sur les agressions?

M^{me} Kitsos comprend qu'il y a une aggravation des actes de violence, cela peut cependant être amélioré grâce au travail des TSHM.

Pour M^{me} Pédat, l'intensité de la violence des jeunes en groupe est choquante, c'est le travail de répression de la police. Le TSHM peut travailler cette problématique avec les jeunes en après. Il faut d'abord que les informations arrivent aux oreilles des TSHM. Ces derniers essaient de travailler là-dessus, notamment sur les dynamiques de groupe, en collaboration avec des associations ou encore les parents si le jeune donne son accord. C'est un travail de longue haleine. Le TSHM essaie de travailler en montrant les bienfaits que ça peut avoir, y compris pour la personne qui a commis l'agression en lui fournissant un accompagnement. La réussite n'est pas à 100%, mais ce travail est nécessaire.

Quels sont les indicateurs qui permettent de mesurer la réponse à cette politique publique?

M^{me} Pédat indique qu'ils participent à une recherche de l'Université de Genève en collaboration avec d'autres universités sur les jeunes et la place publique. Ils sont toujours dans un suivi personnel, et de là ils vont extraire des tendances.

Les retours de terrain permettront de dire si cela fonctionne ou non. Le métier de TSHM est aussi en train de changer: ils travaillent principalement avec une clientèle masculine, mais ça ne veut pas dire que les filles n'ont pas de besoin. La question est: où aller les chercher?

Il ne semble pas facile de poser des critères d'analyse quantitatifs. Comme les TSHM ont un cahier des charges qui doit être assez large, existe-t-il une grille, un moyen pour mettre en évidence leur travail?

M^{me} Pédat a effectué un exercice sur trois mois en 2021 pour avoir une vision d'ensemble, et voir quels outils avaient le plus d'impact. Cela a eu pour effet de transférer un peu du temps de terrain sur du temps administratif. L'outil utilisé pourrait être optimisé afin d'avoir une vision plus claire. Cet exercice était plutôt expérimental. Le résultat n'était pas assez parlant ni scientifiquement mené. Cette idée devrait être poursuivie, mais par une personne capable de fournir des données qui soient exploitables. Des choses peuvent être faites en amont, telles que redéfinir quels sont les outils utilisés dans le travail.

Après le vote des postes au prochain budget, dans quels quartiers souhaitent-ils orienter leur projet?

M^{me} Pédat répond que ce ne sera pas dans le quartier Servette-Charmillles-Saint-Jean, qui a déjà un quatuor de TSHM. Actuellement, cela n'est pas décidé.

Quel est le quartier le plus dense?

M^{me} Kitsos pense que ce sont les Pâquis.

Est-ce que les Pâquis seront une priorité?

M^{me} Kitsos confirme.

Quand le nombre de TSHM de la Ville de Genève a-t-il été augmenté pour la dernière fois?

M^{me} Pédat indique qu'il y a eu une augmentation de TSHM, mais lors d'un transfert de postes dans une situation d'urgence, suite au meurtre qui a eu lieu aux Charmilles.

Séance du 1^{er} septembre 2022

Audition de M. Laurent Wicht, professeur à la HES-SO Genève

(cf. présentation en annexe)

M. Wicht informe qu'il a travaillé comme TSHM à Meyrin dans les années 1990. Il souligne que l'enfance est un âge incertain, où les jeunes sont appelés à expérimenter des choses autant sur le plan familial, amical avec des personnes dans la même situation. Ces jeunes sont aux prises avec une problématique multifactorielle. Il y a des facteurs relevant de la situation des individus, du contexte de la Suisse ainsi que de la diminution du périmètre d'action des protections collectives. L'échelle du quartier a une grande importance sur la socialisation des

jeunes. Cela peut avoir un impact positif et leur permettre de faire leurs premières armes associatives, mais peut aussi paradoxalement devenir une prison pour les jeunes qui sont en décrochage. Les TSHM sont dans un travail de proximité avec ces jeunes. Ces professionnels conduisent une action de travail social généraliste et polyvalente dans la proximité des lieux d'habitation des jeunes afin de soutenir leurs inscriptions dans les liens sociaux. Dans le cadre de la FASE, la mission du TSHM est l'observation, en s'insérant dans l'espace social, le quartier. Ces derniers n'ont pas de bureau, ils doivent se faire connaître et reconnaître. Ils vont développer des liens avec les jeunes, les adultes et autres acteurs afin d'être inclus dans le quartier. Un TSHM bien immergé est un baromètre par rapport aux difficultés que rencontre la jeunesse. La finalité du TSHM est de faire que le jeune soit reconnu dans son propre quartier. Il y a plus de 20 000 individus ayant entre 12 et 25 ans. Plus le territoire est grand, plus le nombre de jeunes est élevé et plus le travail des TSHM est difficile. A Lancy, le ratio est d'un TSHM pour 500 jeunes alors qu'en Ville de Genève, un TSHM s'occupe de 2000 jeunes. Les tissus urbains ne sont pas comparables et sont spécifiques à chaque quartier. Une étude a été menée à Fribourg, pour demander aux jeunes leur perception d'une action fribourgeoise de TSHM, dont le retour a été positif.

Questions-réponses

A-t-il remarqué que c'est de plus en plus difficile pour les diplômés d'une formation universitaire de trouver du travail, et que c'est encore plus difficile pour ceux qui n'ont pas de formation?

Il s'agit d'une période très difficile en termes d'emplois pour les jeunes, même pour ceux détenant un doctorat. Les TSHM remarquent aussi que des collégiens sont stressés et ont de la peine à trouver un rythme, même s'ils sont sur la voie royale de la formation. C'est cher payé pour certains jeunes.

Détient-il des données ou statistiques concernant ces jeunes en difficulté?

Le décrochage scolaire touche plus les garçons que les filles. Le profil le plus à risque est celui de ceux qui viennent de milieux modestes et dont la famille ne parle pas bien le français. Certains TSHM ont des carnets où ils notent la situation des jeunes. Cette politique de non-intrusion fait que les TSHM développent d'abord une relation de confiance avec les jeunes avant de creuser les choses. Il y a une part d'auto-évaluation. Il trouve intéressant d'avoir des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, en donnant la parole aux jeunes. En mixant les deux, les résultats sont intéressants. Le territoire de la Ville est si étendu qu'entretenir des liens avec les jeunes est plus difficile que dans une commune plus petite.

Les TSHM s'occupent-ils principalement des jeunes en décrochage scolaire?

Les TSHM ont un mandat pour tous les jeunes d'une commune. Il faut cependant faire une priorisation. Des jeunes qui vont bien ont moins besoin d'un

TSHM. Les TSHM mettent donc la priorité sur les jeunes rencontrant des difficultés. Il y a une large part des jeunes avec lesquels les TSHM sont en contact qui sont en rupture scolaire. Les portes d'entrée pour les TSHM sont diverses, et ceux-ci gagnent à les multiplier. Il ne faut pas qu'il y ait uniquement des contacts dans la rue, car cela favorise par exemple le contact avec les garçons. Il faut trouver une autre solution pour entrer en contact avec les filles. Ces dernières ne veulent pas se réunir dans l'espace public. Il souligne que c'est souvent dans le cadre d'activités que les jeunes se confient le mieux.

Les jeunes qui sont dans des situations fragiles sont plus facilement considérés comme des décrocheurs. La nette diminution de décrochage scolaire à partir de 18 ans est un effet trompeur. En effet, en ajoutant l'effet du Covid, ces jeunes ne sont plus des décrocheurs scolaires mais des absents qui ne sont plus repérés par les statistiques. Ce qui est dangereux. Il y a environ 15% de jeunes qui sont en situation de décrochage chaque année.

Comment peut-on soulager la tâche des TSHM en termes de politique ou d'aide institutionnelle?

Le problème est que la Ville de Genève n'a pas développé une politique concertée. Il est maintenant compliqué de tout réorganiser. Malgré ce manque de coordination, ce qui a été mis en place est assez cohérent. Les acteurs de premier niveau sont les TSHM. Dans un territoire tel que la Ville, d'autres institutions comme BAB-VIA sont très utiles, et dont le relais est très intéressant. Il arrive aussi à BAB-VIA de rediriger les jeunes vers des institutions plus spécifiques. Le canton de Genève gagnerait à mettre en place une coordination.

Le problème est-il donc un problème de coordination, non de quantité d'acteurs?

M. Wicht confirme.

Quelle est la différence entre un TSHM et un correspondant de nuit? Quel est le rôle de chacun? Comment ces deux professions se complètent-elles?

Lorsque la délégation a été créée, et que le premier TSHM a été engagé en l'an 2000, le problème était les jeunes sans formation non repérés par les statistiques, mais qui font du bruit la nuit, notamment dans les préaux. Les TSHM ont alors été mandatés afin d'essayer de les calmer, mais cela est devenu compliqué car ils ont passé leur nuit à faire cela. D'un côté, la police municipale effectue un travail de proximité, et sanctionne les jeunes qui sortent des limites. De l'autre, il y a les TSHM. Certaines communes ont voulu faire émerger au milieu de ces deux acteurs des correspondants de nuit. L'Etat n'y était pas très favorable car la pratique française montrait quelques dérapages. Ce sont des personnes qui travaillent dans l'espace public sans l'assermentation de la police municipale. Il y a

quelques années, il a défendu l'idée d'une police municipale renforcée, qui effectue ce travail et répond aux demandes diverses de la population genevoise quant aux jeunes. Il admet que les correspondants de nuit commencent à bien s'organiser. La commune de Vernier a clarifié leur mandat. Cela a du sens pour une Ville comme celle de Genève. Dans l'idéal, il aurait préféré une intervention de la police municipale, mais il avoue que les correspondants de nuit ont développé des savoir-faire, et font de gros efforts pour clarifier leurs missions. Cependant, en intervenant sans l'assermentation de la police, quelques dérapages ont pu survenir. Lausanne a aussi développé ces fonctions-là. Il précise que les TSHM sont aussi très efficaces pour faire des médiations entre des jeunes et d'autres individus. Les liens entre la police municipale et les TSHM sont intéressants. Il existe un protocole donnant à chacun son rôle et ils se rencontrent fréquemment pour discuter de la situation des quartiers.

La Ville a-t-elle les moyens d'engager 15 TSHM?

M. Wicht répond par l'affirmative. Il ajoute qu'il n'existe pas de formation de TSHM, mais que des cours à option sont proposés.

Y a-t-il un manque de dotation des effectifs, autant pour les TSHM que pour la police communale?

M. Wicht répond par l'affirmative.

Il indique qu'il avait fait en 2010 un rapport pour BAB-VIA, qui indiquait qu'il y avait entre 15 000 et 20 000 jeunes entre 15 et 25 ans. Il ajoute qu'il y a environ dix TSHM en Ville de Genève. Le taux de couverture est d'un TSHM pour 2000 jeunes, mais il n'est pas sûr que ce soit la meilleure manière de présenter les chiffres. Il répète, afin de donner un élément de comparaison, qu'un TSHM de Lancy prendrait en charge environ 500 jeunes. Il faut tenir compte aussi de la diversité du territoire. Selon les quartiers, certains TSHM sont confrontés à des cas particulièrement compliqués. En plus, les frontières des villes ne sont pas très bien définies, ce qui complexifie et agrandit les zones d'intervention.

Que peut-on faire pour les jeunes qui n'ont aucun lieu pour se réunir et sont livrés à eux-mêmes comme aux Pâquis?

Il faut des espaces pour que les jeunes puissent faire des expériences de façon sécurisée comme les locaux autogérés. Se réunir toujours à l'extérieur est problématique, ces jeunes n'ont pas les moyens d'aller au restaurant. C'est plus difficile aujourd'hui qu'il y a quelques années.

Est-ce que les TSHM travailleraient mieux si de tels lieux existaient?

Le terme de TSHM est mal choisi: «hors murs» ne veut pas dire dans la rue, mais signifie hors des murs institutionnels. Avoir des locaux est un vrai support

pour les TSHM, mais certains ont plus de peine que d'autres à faire des demandes pour les obtenir. Les communes qui ont décidé de ne pas injecter d'argent dans des infrastructures pour les jeunes commettent une grave erreur.

Quelle est la pression vécue par un TSHM?

Seule la Ville pourrait mettre la pression aux TSHM, ce qu'elle ne fait pas. Il y a des équipes qui font de très bons rapports d'activité. Chacun des TSHM travaille de façon solitaire, il y a peu de support de la part de l'équipe.

Existe-t-il un modèle avec des critères qualitatifs sur lequel la Ville pourrait se baser?

Une partie de la responsabilité de produire des résultats qualitatifs et quantitatifs ainsi que des rapports qui ont du sens revient aux équipes de TSHM. Dans les communes suburbaines, il y a des réunions tripartites, ce qui fait qu'il y a une communication permanente entre les différents acteurs. Il y a une vraie culture de la proximité entre les TSHM, les jeunes et les élus. C'est plus difficile dans une Ville où il y a beaucoup plus de dossiers à gérer.

La drogue est-elle un sujet auquel sont confrontés les TSHM?

M. Wicht le confirme, et y ajoute l'alcool. Le souci actuel est la consommation de crack. Il arrive que des jeunes soient dans la dépendance et que les TSHM jouent un rôle. Ils ne sont cependant pas spécialisés dans le domaine des addictions.

Peut-on remplacer les animateurs par des TSHM?

Il arrive que des animateurs et TSHM travaillent main dans la main. Il est plus facile pour un TSHM d'entrer en contact avec les jeunes dans un centre d'accueil libre. Ce sont des fonctions qui sont très proches et gagnent à collaborer.

La mise à disposition de plus de locaux et d'animateurs qui proposeraient de l'accueil libre soulagerait-elle les TSHM?

La Ville est plutôt bien dotée en termes de densité et d'accueil libre. Le dispositif doit cependant être renouvelé, et peut-être ne plus se limiter à l'accueil des jeunes de moins de 18 ans. C'est un espace d'expérimentation et de sociabilisation extrêmement intéressant.

En Ville de Genève, il y a 17 maisons de quartier pour 28 000 jeunes entre 15 et 25 ans, cela n'est-il pas très peu?

Les maisons de quartier ont été créées dans les années soixante, dans d'autres contextes, notamment budgétaire. La densité de maisons de quartier est intéressante en Ville de Genève. Lors du basculement de certaines communes rurales

dans le suburbain, sans avoir assez d'équipement au début des années 1970-1980, ces communes ont rencontré des problèmes et ont voulu remplacer ces lieux d'accueil pour les jeunes par des TSHM. Il faut surtout faire attention aux nouveaux quartiers à mettre en place une maison de quartier qui est un espace d'expérimentation où il peut y avoir des turbulences faites par les jeunes qu'il faut accepter. Être animateur dans un espace d'accueil libre n'est pas toujours confortable. Il faut notamment réguler la consommation d'alcool et de cannabis.

Audition de M. Yann Boggio, secrétaire général à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)

Présentation

La FASe travaille avec toutes les communes genevoises, excepté Collex-Bossy. De plus en plus de communes se sont équipées au fur et à mesure du temps, jusqu'en 2010. Quand il est arrivé, il a été confronté à des professionnels très seuls sur une commune peu structurée. Différentes modifications ont été mises en place dès 2010, notamment la constitution de 15 équipes de TSHM qui travaillent soit sur une commune, soit sur un espace intercommunal. La FASe est aujourd'hui constituée de 430 postes, dont 70 sont dédiés au travail social hors murs. Il y a d'un côté l'organe de pilotage, et de l'autre le magistrat en charge de la commune concernée. C'est en quelque sorte un jeu de partenariat où les acteurs se rencontrent deux fois par année afin de régler la question de l'orientation stratégique des équipes.

La situation actuelle de la Ville de Genève n'est pas très bonne en comparaison des autres communes genevoises. En 2019 il y avait 10,8 postes de TSHM. Dans les autres communes, la densité d'intervention est beaucoup plus élevée: certaines communes dépassent les 16 postes. Cependant, ces communes n'ont souvent pas les mêmes dispositifs qu'en Ville de Genève, notamment de maisons de quartier. La densité est aujourd'hui faible par rapport aux besoins.

Questions-réponses

Existe-t-il un modèle que la Ville de Genève pourrait appliquer pour démontrer la plus-value du travail des TSHM en termes quantitatifs et qualitatifs?

Il ne maîtrise pas ce que font les TSHM de la Ville de Genève. Il est nécessaire de réguler, parfois l'absence des TSHM ou de maisons de quartier en Ville de Genève. Aujourd'hui entre 1200 et 1500 jeunes sont suivis et bénéficient de plusieurs entretiens par année. La problématique de la formation constitue 65% des problématiques rencontrées. Dès que ces jeunes sont inclus dans un dispositif, il y a un travail qui est entrepris. En tant que secrétaire général, il lui arrive de

rediriger des personnes vers diverses structures. Le meilleur exemple de la qualité du travail se réalise à travers les conseillers municipaux des autres communes et des magistrats. Il indique qu'en 2019, la FASe disposait de 58 postes dédiés au travail social hors murs, maintenant il y en a 70. Il y a donc une demande communale de poursuivre l'investissement sur ces questions. Le suivi des jeunes s'est aussi beaucoup amélioré. Auparavant, ceux qui quittaient l'école obligatoire à l'âge de quinze ans disparaissaient dans la nature, alors qu'aujourd'hui on sait où est chaque jeune, quel est son parcours et les relais qui ont été faits. Il y a cependant toujours un jeune sur deux qui est en grande difficulté qui ne parvient pas, dans les deux-trois ans après la fin de son suivi, à obtenir un diplôme certifiant. Il y a donc encore un grand nombre de jeunes qui ne trouvent pas de place. Genève est le plus mauvais des cantons sur le plan fédéral. Depuis 2008, la plupart des jeunes n'ayant pas de formation de secondaire achevée entrent à l'Hospice général à l'âge adulte. Le lien de causalité est très fort. Dans les autres cantons, la filière professionnelle est beaucoup plus valorisée. Le pourcentage de jeunes ayant une maturité gymnasiale est plus basse qu'à Genève. La jeunesse genevoise est extrêmement bien formée, mais paradoxalement, le canton a aussi le plus haut taux de jeunes qui n'ont pas de formation à 25 ans.

Quelles sont les causes et hypothèses d'un tel phénomène? Pourquoi n'y a-t-il pas eu une volonté politique d'améliorer la situation auparavant?

La question de la causalité est compliquée. Le travail des TSHM est préventif et aussi contraint d'être curatif. Pour éviter qu'un jeune de 15 ans ne soit désorienté et ne parte en errance dans son parcours, il faut travailler en amont. La FASe agit notamment par les maisons de quartier et centres de loisirs pour promouvoir le bien vivre ensemble. Il y a un vrai accompagnement à faire grandir ces jeunes. L'éducation scolaire joue ici un grand rôle. Il faut questionner la façon de considérer l'enfant à l'école, et comment on l'accompagne dans ses choix. Tous les chiffres montrent qu'il y a une vraie interrogation sur ce qu'on offre, à quel profil de jeune et à quel moment. C'est un travail qui est énorme. Il faut être beaucoup plus fin dans le parcours des jeunes. Il rappelle que la population genevoise privilégie énormément la voie gymnasiale. Concernant l'aspect politique, il rappelle qu'il y a eu une volonté politique très forte de M. Tornare de développer le travail social hors murs dans une période où il y avait des innovations très fortes.

Existe-t-il assez de lieux pour accueillir des jeunes qui ont besoin d'un lieu fermé pour se réunir?

Ce que peut faire un TSHM dans les autres communes ne peut pas être fait en Ville de Genève. Par exemple les autres communes offrent une soixantaine de locaux en gestion accompagnée: ce sont des locaux auto-gérés avec une surveillance très légère, ce qui permet de mobiliser les jeunes autour de différents projets. Les TSHM FASe ont un taux d'accompagnement et de présence de rue

plus élevé, ce qui les fait rencontrer des jeunes plus facilement. Cela leur permet d'aller vers les jeunes, les connaître, mais aussi se faire repérer dans le quartier comme étant un personnage vers lequel un jeune peut se tourner quand il a des problématiques particulières. Le troisième volet du TSHM est lié au sport. Il y a six salles de sport en Ville de Genève. Offrir ce type d'espace permet de fournir aux jeunes de quoi vivre et s'amuser. Les TSHM ne sont pas seulement là pour aider les personnes dans des situations désastreuses, mais aussi pour permettre à des collectifs de jeunes de s'exprimer et de trouver du sens à leur passion et leurs projets. La compréhension du fonctionnement d'une commune par les jeunes est très importante, d'autant plus que ces derniers s'intéressent de moins en moins à la politique.

Pourquoi les TSHM de la Ville de Genève ne sont-ils pas engagés par la FASE, contrairement aux autres communes? S'agit-il d'une volonté politique?

Il y a eu, à un moment, un conflit ou une mésentente entre la personne qui allait représenter la FASE et le magistrat en charge.

Y avait-il un lien avec les compétences et le cahier des charges?

Il ne croit pas. Il y avait une volonté multiple d'avoir une équipe dédiée à la population de la Ville. Une des problèmes de fond du TSHM est l'allégeance qu'il doit avoir vis-à-vis du politique. Suivant le magistrat, cela peut être très compliqué. Le TSHM n'a pas pour fonction d'être une brigade anti-incivilités ou une société de sécurité. Il y a eu des frottements très forts avec certains magistrats, ce qui n'est cependant plus le cas. Peut-être que le fonctionnement de la FASE ne convenait tout simplement pas à la Ville.

Le but du TSHM est-il de ramener le jeune sur les rails d'une intégration scolaire ou professionnelle?

La FASE ne joue pas un rôle de suivi jusqu'à la formation, mais de repérage et de raccrochage. Il y a des organismes spécialisés qui vont prendre en charge les jeunes. La mission de la FASE sera d'amener les jeunes dans ces structures. Par exemple, BAB-VIA propose des emplois dans lesquels les jeunes sont entièrement accompagnés et apprennent notamment comment est fait un contrat de travail.

Ont-ils réfléchi à la mise en place de nouvelles expériences et d'une façon de travailler dans les projets sociaux afin d'aider les jeunes en décrochage scolaire?

Il y a eu une rencontre fédérale, où chacun est venu présenter son travail et écouter l'expérience des autres. Cela est absolument nécessaire.

Sortent-ils en quelque sorte les jeunes de la rue?

M. Boggio confirme.

Existe-t-il une collaboration entre la Ville et la FASE? Cette dernière est-elle sollicitée sur des questions particulières?

La Ville est un partenaire très proche de la FASE. Il s'agit d'ailleurs d'un aspect très fort du métier de TSHM. Les jeunes ne connaissent pas les frontières communales. Sur l'aspect de développement des compétences, l'équipe de TSHM de la Ville de Genève est systématiquement invitée aux formations proposées par la FASE. Cela montre une forte volonté de collaborer et permet aux différents acteurs d'avancer ensemble.

Peut-il chiffrer les besoins?

M. Boggio indique qu'il y a 2,4% de couverture dans le budget 2019 alors que les grandes communes périurbaines ont une couverture qui oscille entre 10 et 15%. Si la Ville souhaite rejoindre la moyenne des communes urbaines, elle devrait rajouter 28 postes. L'effet de rattrapage est considérable.

Serait-il possible de trouver des candidat-e-s si 28 postes venaient à être créés?

Les conditions de travail sont difficiles, et peu de personnes sont enclines à devenir TSHM. Les animateurs socioculturels sont engagés prioritairement, mais il n'y en a pas assez par volée. Il y a encore moins de TSHM ayant déjà quelques années d'expérience.

Les TSHM venaient auparavant de France car ils avaient plus d'expérience. Maintenant, seulement 10-15% ont suivi la filière française. La FASE n'a pas de difficulté majeure à engager, mais il faut abandonner l'idée d'engager des gens qui ont des formations d'animateurs car leur nombre est très bas. Il arrive aussi que des personnes venant d'autres domaines, telles que des urbanistes, des psychologues ou encore des ethnologues, soient engagées comme TSHM. Ce sont des profils qui sont très intéressants. On est dans une période de transformation spatiale: il est nécessaire d'avoir des personnes dans chaque équipe capable de comprendre les enjeux de cohésion sociale que rencontrent les différents quartiers.

La FASE s'occupe-t-elle des 200 animateurs qui sont en Ville de Genève?

Les salaires du personnel des maisons de quartier sont versés par un cofinancement du canton et des communes. La FASE gère tout le personnel des ludothèques ainsi que des contrats de BAB-VIA et de café Cornavin.

Il y a six espaces de sport auto-gérés par des jeunes en Ville de Genève. Le développement de ce type de terrains pour les jeunes compenserait-il le manque de terrains à l'intérieur?

Il a de la peine à répondre. Plus il y aura d'espaces dédiés à la pratique sportive, mieux ça sera. Il pense que les deux sont légitimes. Les espaces sportifs à l'extérieur faciliteraient le travail des TSHM. Le skate-park près du centre commercial de la Praille, qui avait été à un moment géré par des jeunes et qui se situe sur un terrain appartenant aux CFF, en est un bon exemple. L'équipe de TSHM a longtemps accompagné les jeunes gérant cet espace dans leur relation avec la commune.

Comment se portent les enfants de Confignon?

Ils vont bien. Il évoque la commune de Cressy, où le quartier a été construit sans prévoir le début d'un espace d'accompagnement des habitants. Cela a mis cinq à six ans pour redresser la situation. Maintenant, la situation est bien meilleure. Cela montre le prix à payer lorsqu'on ne réfléchit pas lors de la construction d'un quartier. Il faudrait cependant questionner des familles sur leur perception de la situation actuelle. Il souligne que la commune de Genève est la plus âgée du canton, où seulement 19% de la population a moins de 25 ans.

Séance du 2 février 2023

Discussion, prises de position et votes

Les Vert-e-s trouvent intéressant d'augmenter le nombre de TSHM. Cependant, ils trouvent problématique qu'il s'agisse d'un projet de délibération, car un projet de délibération concerne le budget d'une année donnée, alors que ce qui est demandé s'étend sur plusieurs années. Ils proposent de changer le projet de délibération PRD-305 en motion. Ce seront ensuite les arbitrages budgétaires qui décideront.

Le Parti libéral-radical avait la même réflexion. Il soutient l'idée d'augmenter le nombre de TSHM, mais il n'est pas favorable à une augmentation du budget. Il propose par là même un amendement: ces postes doivent être compensés sur le budget de département de M^{me} Kitsos car lorsqu'un magistrat veut davantage de postes, a besoin de plus de ressources ou veut donner plus de subventions, il doit les prendre dans son département.

Les Vert-e-s ont le souci de l'équilibre budgétaire, cependant la discussion porte sur la motion; ils ne sont pas dans un débat budgétaire. Les Vert-e-s ne soutiendront donc pas la recommandation du Parti libéral-radical.

Le Centre ne soutiendra pas cette motion: les compensations doivent être faites avec des postes existants inutiles dans le département de M^{me} Kitsos. Le bilan demandé sur sa politique sociale est toujours attendu.

Pour le Parti socialiste, il faudrait 20 TSHM supplémentaires pour être cohérent par rapport aux autres communes. Il n'apprécie pas l'appellation «postes

inutiles», surtout concernant le département de M^{me} Kitsos. Il est d'accord de changer le projet de délibération en motion. Il suggère de reporter le vote, car tout le monde semble convaincu de l'aspect indispensable de ces postes de TSHM.

Le Parti libéral-radical est convaincu qu'il faut plus de TSHM, mais il estime que gérer la Ville en dépensant toujours plus n'est pas une solution, car cela impacte la vie des générations futures. Il rappelle que M^{me} Kitsos a décidé de municipaliser par morceaux la petite enfance, ce que M. Tornare avait refusé lors de la législature 2007-2011 à cause de son coût élevé. Au vu du nombre de crèches qui ont été ouvertes depuis, cela coûtera encore plus cher. Le choix de M^{me} Kitsos pèse lourdement sur les ressources de la Ville. Le Parti libéral-radical est favorable à des TSHM supplémentaires, mais n'est pas d'accord que cela pèse encore plus sur le budget. C'est pourquoi le Parti libéral-radical recommande de compenser dans le département de M^{me} Kitsos. Si la recommandation n'est pas votée, le Parti libéral-radical ne votera pas la motion.

L'Union démocratique du centre trouve intéressante la réponse du Conseil administratif qui précise que la Ville de Genève est sous-dotée en TSHM par rapport aux autres villes et non dans l'absolu. Le Conseil administratif y indique également que la Ville fournit un travail de qualité mais a du mal à faire face à toutes les charges en période de Covid. Or, nous ne sommes plus en période de Covid, donc la charge est redevenue normale. Cela ajouté aux restrictions budgétaires mentionnées par le Parti libéral-radical qui font que ce n'est pas le bon moment pour ajouter des postes.

Le Centre rappelle qu'il y a quelques années, avant les TSHM et les antennes sociales de proximité (ASP), il y avait les unités d'accueil communautaire (UAC), au sujet desquelles un audit indépendant a été lancé en 2016 par M^{me} Alder. Ce rapport a mis en exergue un certain nombre de besoins par quartier et a établi qu'il y avait plus d'UAC par habitant en Ville de Genève que dans les autres communes. Le travail a été entamé, mais il n'est pas abouti. Cet audit a révélé que la Ville de Genève était surdotée dans les UAC. Le Centre estime qu'il n'est pas possible d'agir uniquement en cas de sous-dotation et de ne rien faire en situation de sur-dotation. Une réorganisation a été entamée par M^{me} Alder qui n'est pas finie. Ce travail de réorganisation est à terminer avant d'engager, d'autant plus que si des TSHM sont engagés, d'autres engagements pour des politiques publiques importantes ne pourront pas être faits.

Le Mouvement citoyens genevois va s'abstenir afin de lire le rapport sur les UAC. Il précise que ce qui le dérange c'est que la motion demande deux TSHM chaque année et des correspondants de nuit. Il ne voudrait pas qu'il y ait des doublons dans les quartiers.

Ensemble à gauche ne trouve pas pertinent de lire un document de 2016 pour construire sa réflexion car il y a eu depuis une série de changements de travail et

de pratiques. Il estime qu'il faudrait attendre le bilan en cours et ajoute qu'enlever aux plus âgés pour donner aux plus jeunes et inversement n'est pas une solution.

La raison pour laquelle le Parti libéral-radical propose que M^{me} Kitsos prenne les ressources en interne, c'est que c'est à M^{me} Kitsos de faire un arbitrage et de trouver ses ressources en interne. Le rapport sur les UAC soulevait le problème du surplus de hiérarchies et la mauvaise définition du cahier des charges par rapport aux tâches. Cela a évolué et le département a effectué un bon travail, mais il comprend le souhait d'avoir la suite de l'analyse. La magistrate a des personnes qualifiées pour faire les analyses, c'est à eux de trouver les ressources.

Transformation du projet de délibération en motion

Cette transformation est acceptée par 13 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (LC).

Le Parti libéral-radical propose d'ajouter à la phrase déjà existante: «[...] en prenant les ressources nécessaires dans le département de la cohésion sociale»; ce qui est refusé par 8 non (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 6 oui (2 LC, 3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC).

Vote de la motion

La motion est acceptée par 8 oui (4 S, 1 EàG, 3 Ve) contre 7 non (2 LC, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC).

PROJET DE MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réaliser sa volonté de mettre en place une politique de la jeunesse adéquate aux défis posés par les enjeux actuels et, pour ce faire, d'augmenter le nombre de TSHM engagés par la Ville, à un rythme d'au moins deux nouveaux postes ETP (équivalents temps plein) par année, dès 2023 et jusqu'à la fin de la législature en cours.

Deux rapports de minorité sont annoncés: un du Parti libéral-radical et un du Centre.

15 mai 2023

B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.

Le projet de délibération PRD-305 demande d'augmenter le nombre de TSHM engagés par la Ville à un rythme d'au moins deux nouveaux postes ETP par année dès 2023 et jusqu'à la fin de la législature en cours.

Le Parti libéral-radical trouve intéressant de demander une augmentation du nombre de TSHM, mais trouve problématique qu'il s'agisse d'un projet de délibération, car cela concerne normalement le budget d'une année donnée, alors que ce qui est demandé s'étend sur plusieurs années.

De plus, le Parti libéral-radical estime que ces postes doivent être compensées sur le budget de M^{me} Kitsos.

Le Parti libéral-radical a été convaincu par les auditions, mais pense que lorsqu'un magistrat veut davantage de postes, a besoin de plus de ressources ou veut donner plus de subventions, il doit les prendre dans son département. Le Parti libéral-radical a donc proposé que cela soit compensé à l'intérieur du département de M^{me} Kitsos, ce qui a été refusé par une majorité de la commission.

La réponse du Conseil administratif qui précise que la Ville de Genève est sous-dotée en TSHM mais seulement par rapport aux autres villes et non dans l'absolu est intéressante.

Le Conseil administratif y indique également que la Ville fournit un travail de qualité mais a du mal à faire face à toutes les charges en période de Covid. Or, nous ne sommes plus en période de Covid, donc la charge est redevenue normale!

Le Parti libéral-radical estime que gérer la Ville en dépensant toujours plus n'est pas une solution, car cela impacte la vie des générations futures.

M^{me} Kitsos a décidé de municipaliser par morceaux la petite enfance, ce que M. Tornare avait refusé lors de la législature 2007-2011 à cause de son coût élevé. Au vu du nombre de crèches qui ont été ouvertes depuis, cela coûtera encore plus cher actuellement. Le choix que M^{me} Kitsos a pris pèse lourdement sur les ressources de la Ville.

Le Parti libéral-radical est favorable à des TSHM supplémentaires, mais n'accepte pas que cela pèse encore plus sur le budget.

C'est à M^{me} Kitsos de faire un arbitrage et trouver ses ressources en interne.

La magistrate a des personnes qualifiées pour faire les analyses, c'est à elles de trouver les ressources.

Le Parti libéral-radical proposera donc d'ajouter à la phrase déjà existante: «[...] en prenant les ressources nécessaires dans le département de la cohésion sociale».

En espérant que le Conseil municipal comprendra la demande et acceptera l'amendement, qui permettra alors au Parti libéral-radical de voter cette motion.

15 mai 2023

C. Rapport de minorité de M^{me} Fabienne Beaud.

Le but de ce projet de délibération est d'avoir un taux de couverture de travailleurs sociaux hors murs (TSHM) à la hauteur des défis actuels vécus par la jeunesse.

Le texte proposé par ce projet de délibération explique bien le contexte de difficultés que rencontrent une partie des jeunes de notre ville mais n'évalue pas le travail des TSHM.

Le projet de délibération explique que les TSHM doivent insérer les jeunes dans un réseau, mettre en place des types de projets en les ciblant au mieux pour répondre aux besoins des jeunes.

Le travail social est difficilement quantifiable mais sur le long terme il est possible de le mesurer par rapport au taux de délinquance.

Le Centre refusera de voter ce projet de délibération. Dans les années 2016, avant les TSHM et les ASP, il y avait les UAC au sujet desquelles un audit indépendant a été lancé par M^{me} Alder. Cet audit a révélé que la Ville était surdotée en UAC.

Le Centre estime qu'il n'est pas possible d'agir uniquement en cas de sous-dotation et de ne rien faire en situation de sur-dotation.

Une réorganisation a été entamée par M^{me} Adler qui n'est pas terminée. Lors de l'audition de M. Wicht, professeur à la HES, il relève le manque de politique de concertation au sein de la Ville et aussi le fait que chacun se développe de son côté sans coordination.

Il y a donc un travail de réorganisation à terminer avant d'engager des TSHM, d'autant que si des TSHM sont recrutés d'autres engagements pour des politiques publiques ne pourront être réalisés.

Pour ces raisons, Le Centre refusera le projet de délibération PRD-305.

Annexe: présentation de M. Laurent Wicht

Travail social hors murs (TSHM)

Soutenir l'inscription des jeunes
dans leur commune

Jeunesse: transition vers l'autonomie

Enfance —————> Adulte

Expérimenter la transformation des liens sociaux

- Liens familiaux
- Liens amicaux
- Liens avec la formation et l'emploi
- Liens de citoyenneté

Jeunesse: transition vers l'autonomie

Enfance  Adulte

Expérimenter la transformation des liens sociaux

- Liens familiaux
- Liens amicaux
- Liens avec la formation et l'emploi
- Liens de citoyenneté

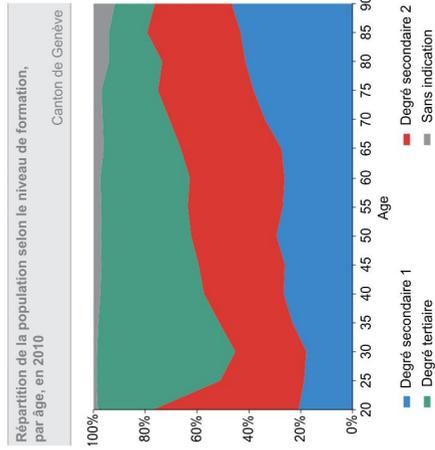
Inégalités en matière de ressources et de supports pour aborder ces transformations

Le cas des difficultés en lien avec la formation

Enfance

Adulte

Obtention d'une certification - Entrée dans l'emploi - Départ du foyer d'origine



Source : Office fédéral de la statistique / OCSTAT - Relevé structurel 2010

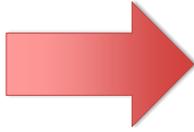
Le cas des difficultés en lien avec la formation

Enfance

Adulte

Obtention d'une certification

Entrée dans l'emploi - Départ du foyer d'origine

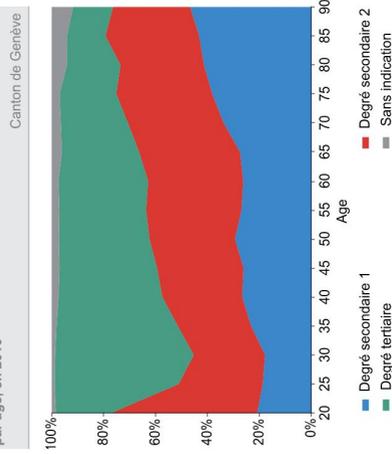


Rupture de formation
Décrochage scolaire

Effets collatéraux dans l'inscription dans les liens

- Familiaux
- Amicaux
- De citoyenneté

Répartition de la population selon le niveau de formation, par âge, en 2010



Source : Office fédéral de la statistique / OCSTAT - Relevé structurel 2010

A propos de la situation des jeunes en rupture de formation

- Des jeunes aux prises avec une problématique multifactorielle

Facteurs relevant de la situation des individus	Facteurs relevant du contexte suisse
<p>Des jeunes qui manquent de ressources en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capital scolaire • Capital social <p>Et de supports</p> <ul style="list-style-type: none"> • des dispositifs de formation ou périscolaires de leur environnement familial ou proche <p>Peu de ressources pour quitter le foyer d'origine et devenir indépendant</p> <p>Facteurs relevant de la diminution du périmètre d'action des protections collectives</p> <p>Remise en cause d'un « compromis social » qui garantissait des formes de protection et de stabilisation des moins favorisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficile mise en place de politiques publiques en matière de soutien aux jeunes en rupture de formation • Réduction sensible des durées d'indemnisation des jeunes de 15 à 24 ans en matière de chômage • Approche restrictive en matière d'aide sociale et financière pour les jeunes sans formation • Généralisation du principe d'activation 	<p>Un marché de l'emploi qui requiert un haut niveau de certification, mais aussi de compétences sociales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un taux inférieur aux pays de l'OCDE de jeunes en décrochage scolaire, mais élevé lorsque les jeunes cumulent certains facteurs • Un taux de formation professionnelle et de places d'apprentissage très variables entre les différentes régions du pays.

Le rôle essentiel de la commune et du quartier dans le processus de socialisation des jeunes



Territoires

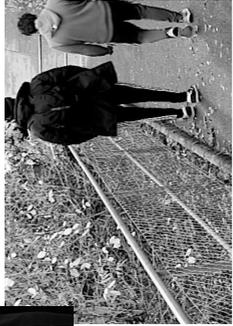
Le domicile familial, et ses abords



Le quartier



« Le vaste monde »



Expérimenter l'espace public

Essence de la mission des TSHM

Enfance —————> Adulte

Expérimenter la transformation des liens

sociaux

- Liens familiaux
- Liens amicaux
- Liens avec la formation et l'emploi
- Liens de citoyenneté

Les TSHM conduisent une **action de travail social généraliste et polyvalente** dans la **proximité des lieux d'habitation des jeunes** afin de **soutenir leur inscription** dans les liens sociaux

Le cadre de la mission



Observation

S'insérer dans un espace local
Observer la réalité sociale pour
pouvoir en témoigner
Expliquer et proposer
des actions aux différents
partenaires



Action

Etre en lien avec les jeunes
en situation précaire
Mettre en lien jeunes et adultes
Faire le relais entre jeunes
et institutions
Permettre aux jeunes de
reprendre confiance en leurs
capacités, de se sentir utiles,
reconnus et soutenus
Faciliter l'insertion sociale
et professionnelle des jeunes
en situation précaire



Évaluation et amélioration

Evaluer en continu les projets
en collaboration avec les parties
prenantes
Faire remonter les constats
du terrain dans les groupes
de pilotage et séances de bilan
des conventions
Analyser la pratique
lors d'échange avec d'autres
professionnels
Favoriser la formation continue

Perception d'une action fribourgeoise de TSHM par les jeunes

- La très grande **accessibilité** et la **qualité de l'accueil**
- La **mise en activité rapide et pragmatique** pour expérimenter, se remettre en mouvement
- La **non-intrusion des intervenant-es** qui leur laissent du temps pour exposer leur situation,
- La **qualité du lien** et de l'attention
- La **prise en charge globale**
- Evoluer dans un espace dans lequel ils-elles se sentent **protégé-es et reconnu-es**

(Wicht, Eser-Davolio & Solcà, 2021)

C'est un ami qui était là, il était venu deux trois fois travailler. Il faisait des Mini-jobs. Du coup, je suis venu deux ou trois fois ici et j'ai commencé à connaître les gens de la permanence. (Fred, 18 ans)

Le Tuk-Tuk c'était gratuit pour les gens. On favorisait les personnes âgées. C'était principalement pour ceux qui voulaient se déplacer pour aller faire des commissions, on les aidait, on les suivait si elles avaient besoin d'aide. (Luciano, 20 ans)

Parce que 4 ans et demi à la rue il ne faut pas forcer les choses. Moi, je me connais. Si tout va trop vite, ça va. Là vraiment, les choses sont mises en place tranquillement, gentiment, petit à petit, pas de pression. C'est parfait comme ça. (Hugo, 18 ans)